

Population générale

- Diffusion de la fiche *Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19*
- Diffusion de la fiche *Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie – Comment le soutenir*
- Élaboration de fiches destinées à la population générale, aux travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux à favoriser la santé et le bien-être, la prévention de la détresse psychologique dans le contexte de la pandémie
- Directive au regard des visites non essentielles dans les milieux d'hébergement accueillant des clientèles vulnérables, notamment en santé mentale (17 mars)
 - Encourager les contacts, en cohérence avec les balises cliniques, par le recours aux moyens de communication alternatifs

Modalités mises en place et en cours de révision pour soutenir l'organisation des services dans le RSSS

Services psychosociaux généraux

Intensification de la capacité de prise en charge à la ligne 811 info-social (À partir du 26 mars 2020)

- ↑ capacité téléphonie et recrutement actif pour ↑ nombre de professionnels psychosociaux disponibles

Intervention de crise dans le milieu 24/7

- Services essentiels maintenus
- Directive au personnel sera acheminée par le MSSS en cohérence avec les orientations déterminées pour les services offerts à domicile

Services spécifiques 1^e ligne en santé mentale

Appel à tous les usagers en santé mentale

- Valider l'état des usagers en suivi actuellement en lien avec la COVID 19
- Valider l'état des usagers sur une liste d'attente en lien avec la COVID 19
- Transmettre toute information opportune et référence aux services appropriés, le cas échéant.

Pour tous les services

- Interventions téléphonique et téléconsultation sont privilégiées (évaluation et suivi)
- Repérage systématique de la clientèle au COVID-19 et accompagnement et soutien
- Les rencontres en présence sont proscrites sauf en cas d'exception.
- Les interventions de groupe et les réunions cliniques en présence sont également proscrites

Guichet d'accès en santé mentale

- Toujours accessible pour la réception des demandes de la population
- Demandes évaluées en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence
- En tout temps : référence à Info-social si problèmes de stress, d'anxiété, de la déprime ou des répercussions sociales associés à la pandémie.
- Toute nouvelle prise en charge de dossier ne présentant pas de risque de préjudice à l'utilisateur est reportée.

Services de Suivi Intensif dans le milieu et de Soutien d'intensité variable

Services essentiels intensifiés

- Repérage systématique de la clientèle au COVID-19, accompagnement et soutien
- Diminution du recours à l'urgence et à l'hospitalisation, notamment en psychiatrie, réduction du nombre de NSA en courte durée
- Maintien dans le milieu de vie de la personne, par des interventions intensives à domicile plusieurs fois par semaine
- Intensification des services par les professionnels dont les activités ont été délestées (infirmières, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, psychoéducateurs)

Assurer la cohérence avec la directive acheminée au réseau relativement aux services offerts à domicile (à venir incessamment)

Services spécialisés ambulatoires

Appel à tous les usagers en santé mentale

- Valider l'état des usagers en suivi actuellement en lien avec la COVID 19
- Valider l'état des usagers sur une liste d'attente en lien avec la COVID 19
- Transmettre toute information opportune

Pour tous les services

- Repérage systématique de la clientèle au COVID-19 et accompagnement et soutien
- Interventions téléphonique et téléconsultation sont privilégiées (évaluation et suivi)
- Les rencontres en présence sont proscrites sauf en cas d'exception.
- Les interventions de groupe et les réunions cliniques en présence sont également proscrites

Identification des usagers atteints de troubles mentaux graves et persistants

- Assurer les services essentiels auprès des usagers devant recevoir une médication injectable
- Assurer modalités de suivi requis auprès des personnes sous traitement de Clozapine

Urgence et hospitalisation

Mesures en place

- Cessation de l'octroi de congé temporaire pour la clientèle hospitalisée
- Congés précoces : intensification des services dans la communauté, prise en charge immédiate dans les services ambulatoires.
- Structure de concertation en place auprès des chefs de départements médicaux et les directeurs SMDI (2X/semaine)
- Trajectoire mise en place avec les centres de détention

A venir

- Les usagers réfractaires ou non-collaborateurs (mandat confié au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal - Douglas)
- Algorithme en cours d'élaboration pour diverses trajectoires de services incluant celles des services en psychiatrie légale
- Contournement des urgences région de Montréal (déploiement dans la semaine du 23 mars 2020)
- Transfert inter-hospitalier région de Montréal
- Trajectoire pour la clientèle itinérante (Montréal le 20 mars 2020, pourra être adaptée aux autres régions concernées)
- Identification des lieux de débordements dans les CH à vocation psychiatrique afin de désengorger les unités de courte durée et développer des places pour la clientèle en NSA en santé mentale
- Protocole et mise en place de modalités de télécomparution pour les usagers consentant à comparaître sous ce mode, dans les contextes de mise sous garde en établissement, d'autorisation judiciaire de soins et ceux sous ordonnance de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM)
 - Processus ajustés assurant le respect des droits et recours des usagers ainsi que la procédure légale requise par la loi et les orientations ministérielles
 - Implantation graduelle avec les établissements.